

La présente communication a été préparée pour informer toutes les personnes concernées de la situation des Ecoles européennes à Bruxelles.

Les autorités belges ont officiellement annoncé qu'elles ne pourraient pas honorer la décision du Conseil des ministres de mettre à notre disposition une cinquième école à Bruxelles, d'une capacité de 2500 élèves, en septembre 2019.

La nouvelle date butoir pour la livraison de Bruxelles V est maintenant septembre 2024 au plus tôt.

La situation des écoles de Bruxelles est déjà bien difficile en ce moment même : Bruxelles I, Bruxelles II et Bruxelles III sont surpeuplées, Bruxelles IV est utilisée au maximum de sa capacité, et le site temporaire de Berkendael est utilisé au tiers de sa capacité.

2017-2018	Bxl I - Uccle	Bxl I - Berkendael	Bxl II	Bxl III	Bxl IV	TOTAL
Population scolaire	3 421	323	3 101	3 068	2 778	12 691
Capacité théorique	3 100	1 000	2 850	2 650	2 800	12 400

Cela fait plus de dix ans que la population scolaire augmente chaque année d'environ 400 élèves. Il n'y a aucune raison de s'attendre à une modification, a fortiori significative, de cette tendance à long terme bien établie, dans les années à venir.

Cela veut dire qu'après les sessions d'inscriptions pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 (environ 800 élèves supplémentaires), toutes les places disponibles à Berkendael seront occupées, et que Bruxelles IV sera elle aussi surpeuplée.

Afin de ne pas **compromettre l'inscription des futurs élèves de Catégorie I aux Ecoles européennes**, une capacité supplémentaire doit donc être mise à disposition dès que possible.

Dans cette perspective, les autorités belges s'emploient à mettre à notre disposition un site **temporaire** d'une capacité de 1000 à 1200 élèves d'ici septembre 2020, dans l'attente de la disponibilité de Bruxelles V.

Elles nous ont signalé que la seule possibilité qui semble envisageable, parmi les bâtiments actuellement à la disposition des autorités belges, est un bâtiment occupé à l'heure actuelle par la Trésorerie, avenue des Arts. Il convient de noter que l'acquisition d'un autre bâtiment nécessiterait plus de temps et retarderait davantage le processus.

Ce bâtiment, qui a été conçu spécialement pour accueillir des bureaux, a été jugé adapté à la transformation en classes et laboratoires, ce qui pourrait se faire à temps pour sa mise à disposition d'ici septembre 2020.

La situation du bâtiment en question rend impossible le recours à des bus privés pour amener des élèves à l'école.

Pour ces motifs, on considère que seuls des cours destinés à des élèves suffisamment grands pour se rendre à l'école et rentrer à la maison en transports en commun pourraient être organisés dans le bâtiment en question.

Il importe de se servir de ce bâtiment temporaire dès sa mise à disposition, afin :

- de réduire la pression exercée sur les autres sites ; et
- d'accepter de nouvelles inscriptions

en attendant la mise à disposition de la cinquième école.

Il va de soi que si nous laissons un site temporaire vide ou pratiquement vide, nous ne ferions pas la meilleure utilisation des deniers publics et nous risquerions aussi d'entamer la crédibilité de notre allégation selon laquelle il est urgent de mettre Bruxelles V à notre disposition sans plus tarder.

Pour les mêmes raisons<sup>1</sup>, il a été proposé d'accueillir sur le site temporaire les élèves des deux dernières années (6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> secondaire) inscrits dans deux des quatre écoles existantes de Bruxelles.

Le « Groupe de suivi Bruxelles » recensera les pour et les contre des différentes possibilités et les évaluera lors d'une réunion à convoquer en septembre.

Giancarlo Marcheggiano

Secretary General

---

<sup>1</sup> D'autres aspects ont été pris en compte, en rapport avec le statut juridique flou du site/école temporaire.